



**COMMUNE
DE SALVAGNAC**
81630 SALVAGNAC

Tél. 05.63.33.50.18
Fax. 05.63.33.57.73

Courriel: mairie.salvagnac@wanadoo.fr

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 22 septembre 2016

L'an deux mille seize, jeudi 22 septembre à 20h30 les membres du Conseil Municipal de la commune de SALVAGNAC proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations du 23 mars 2014 se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal de la mairie sur convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire conformément aux art. L121-10 et L 122.5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents: M. MIRAMOND Bernard, M. LECOMTE Olivier, Mme LAGARRIGUE Christel, M. BALARAN Roland, Mme BRUNWASSER Mireille, M. VILLARET Bernard, Mme ADDED Régine, M. GERAUD Yves, Mme MASSAT-PETER Frédérique, M. SEGUIGNES Yannick, M. RAYMOND Yves, Mme PRADIER Antoinette, M. BOULZE Bernard, Mme HUAN-JAUSSAUD Marie.

A donné procuration : Mme GERMA-LOUBET Candie à Mme HUAN-JAUSSAUD Marie

Secrétaires de séance: Mme MASSAT-PETER Frédérique, M. VILLARET Bernard,

A) ORDRE DU JOUR :

M. le Maire demande l'approbation du compte rendu de la précédente réunion du conseil municipal du 30 juin 2016 :

M. Yves Raymond souhaite apporter un complément à son intervention page 3 : *M. Y. Raymond demande que l'on rappelle les règles de bien vivre aux responsables d'association en matière d'économies d'énergie. Mais aussi pour celles qui organisent des animations, de chercher à les rendre les plus rentables possible, pour éviter que cela coûte à la collectivité.*
Adopté à l'unanimité

DÉLIBÉRATIONS :

1) Dénomination des voiries

M. Roland Balaran et M. Bernard Villaret nous présentent leurs propositions pour la dénomination des voiries sur l'ensemble du territoire de la commune afin de pouvoir terminer la numérotation. Certaines communes adjacentes les ont déjà terminées sans concertation. En conséquence, une même voie peut avoir deux dénominations à quelques mètres d'intervalle. Le travail n'est pas terminé, des rectifications sont encore à faire.

2) Décision modificative « achat de jeux au jardin du couvent »

M. le maire demande une décision modificative pour abonder le budget jeux de 5000 euros de plus pris sur le budget « bâtiments communaux ». La discussion porte sur deux devis qui dépassent le budget initial sachant qu'il faut inclure le coût de la fermeture du jardin et d'une allée centrale qui mène aux jeux. On se laisse une semaine maximum pour la prise de décision. M. le maire pense que l'on ne peut pas aller au-delà de 10000 euros

Accepté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

3) Avis sur la délimitation des Territoires de démocratie sanitaire (dossier adressé à chaque conseiller municipal par courriel)

L'ARS, agence régionale de santé, lance une procédure de consultation afin d'arrêter les territoires de démocratie sanitaire. Deux scénarios sont proposés : 1- à l'échelle du Département.

2- basé sur le regroupement de certains départements limitrophes (Tarn+ Tarn et Garonne+ Lot)

Installation au plus tard le 1 janvier 2017

Ces instances constitueront un outil de dialogue et d'échanges réunissant les acteurs de la démocratie sanitaire dans les territoires autour d'objectifs renouvelés matérialisés par des diagnostics et des projets territoriaux.

Vote : Option 1 = 10 : Option 2 = 2 : Abstentions = 3

4) Nouvelle intercommunalité suite aux votes des 3 communautés de Communes le 13.09.2016

Les communautés de communes ont voté majoritairement pour le projet de fusion en Communauté d'Agglomération. Les communautés d'agglomération doivent assumer des compétences supplémentaires telles que la mobilité (transport et transport à la demande), les aires des gens du voyage, la politique des villes.

Dans ce projet, il est prévu de constituer 3 pôles :

_ Pôle A : 37 communes autour de Gaillac dont Salvagnac avec 8 vice-présidents

_ Pôle B : 19 communes dont Graulhet avec 5 vice-présidents

_ Pôle C : 7 Communes dont Rabastens avec 2 vice-présidents

Des conventions pour une gestion locale avec les communes qui le souhaitent seront possibles pour certaines compétences avec la communauté d'agglomération.

Cette communauté d'agglomération permettra une répartition des dotations plus favorable.

Grâce aux 15 vice-présidents, il y aura un équilibre des délégués au nombre des villes, les communes rurales étant majoritaires : charge aux élus communaux de défendre leurs projets et leur politique.

5) Local pour la fibre optique

La réfection de la traversée du village est reportée en septembre 2017 en raison des travaux nécessaires pour le passage de la fibre. La mairie en profitera pour continuer les travaux d'assainissement. La mairie fournira un local pour le répartiteur et demandera l'alimentation par la fibre sur les zones d'activité.

Adopté à l'unanimité

6) Lotissement : nouveau permis d'aménager

Une enquête d'utilité publique a été organisée sans avis défavorable. Le projet peut être déposé.

Voté à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES :

_ **Démontage de la cabine téléphonique** : France Télécom a adressé un courrier nous informant de la décision. Un projet culturel (association Lumen and CO) et touristique en cours de réalisation nécessite le maintien de la cabine et du combiné en place. Décision est prise de la conserver en l'état.

_ **Audit énergétique de l'ancien Presbytère** : une expertise thermique a été réalisée par l'OPAH. Les subventions de la région pour la réfection du toit et le changement des fenêtres seront conséquentes si l'économie d'énergie réalisée est supérieure à 35 %
Deux devis sont en cours d'étude.

M. Yves Raymond rappelle que la sécurité du bâtiment n'est assurée que pour 19 personnes.

M. Bernard Miramond assure que les travaux permettront de régler ce problème avec mise en conformité de sécurité.

_ La mairie a acquis **un tableau d'Annette Cunnac** pour la somme de 550 euros lors de sa dernière exposition. Mme A. Cunnac a fait don d'un tableau à la mairie de Salvagnac.

_ **La Guinguette** : L'association « la belle équipe » a présenté son projet de reprise de la guinguette pour le mois de mai 2017

_ M. Massot demande à la mairie de lui céder la terrasse à côté de son magasin
Adopté à l'unanimité à condition d'en conserver une partie pour agrandir le passage (1m)

Travaux sur les vitraux de l'église :

La mairie a reçu le chèque d'indemnisation de l'assureur. Les travaux seront réalisés suivant le devis après avoir vérifié la qualité des travaux de réparation déjà réalisés dans d'autres communes par l'artisan choisi.

_ **L'Association Paroissiale** : demande le réaménagement par la mairie d'une sacristie. Devis entre 3000 et 4000 euros. La mairie porte le projet (récupération de la TVA) et l'association participe à hauteur de la moitié du coût.
Adopté à l'unanimité

_ **Les lampadaires sur pied** sont en mauvais état. Devis pour les traiter et les repeindre à 230 euros par pied
Adopté à l'unanimité

_ **Le chemin d'accès à la salle omnisport** a coûté 4836 euros. L'accès sera interdit à tous véhicules à moteur sauf service et secours.
M. B. Boulze demande d'envisager l'agrandissement de la route d'accès.

_ **Zone d'activité** : obtention du permis d'aménager mais le bassin de relèvement devra être construit de l'autre côté du chemin de Pelot.

_ La coopérative agricole va reconstruire un hangar sinistré (+ panneaux photovoltaïque).

_ **Demande d'abris bus** près de la gendarmerie.

_ **Poste de refoulement route de la Péchique** : coût de 80 000 euros assuré par le budget assainissement. Pour récupérer les évacuations des bâtiments rue du Soleihat, le poste devra être implanté plus bas ; des discussions sont en cours pour acquérir une parcelle.

_ B. Boulze en tant que président de l'association « les amis de la Bouysse » demande l'expertise par la commune d'un **gros chêne infecté devant la chapelle**. Le traitement sera pris en charge par l'association. Une expertise a été commandée par la mairie.

_ **Échange de terrain** pour l'agrandissement du terrain de l'auto-cross.

TOUR DE TABLE

_ Olivier Lecomte informe que le terrain de foot est en très mauvais état par manque d'arrosage et que les vestiaires subissent de nombreux actes de vandalisme.

_ Mireille Brunwasser demande si la parité sera respectée lors des élections des vices présidents des pôles de la CA : pas d'obligation légale.

_ Régine Added demande qu'un panneau d'informations pour les associations soit placé à l'entrée de l'école : les poteaux sont en place.

_ Discussion sur les accès à l'école : le plan « vigipirate » n'autorise qu'un seul accès ce qui crée quelques difficultés pour l'accès en maternelle sur le terrain de tennis : une rampe sera créée mais on ne peut autoriser 2 accès par manque de personnel.

_ Antoinette Pradier demande ce qui peut être fait pour éviter les poubelles sur les trottoirs

_ Bernard Villaret suppléant de Bernard Miramond à l'office du Tourisme ayant démissionné de son poste, Bernard Boulze seul candidat est désigné pour le remplacer.

_ Yves Raymond propose' de faire établir pour le « trésor d'art sacré » un devis de restauration d'une toile classée et l'achat d'un meuble de rangement pour les vêtements liturgiques créés par Nicolas Grechny .

Le 9 octobre les membres de la Société des Arts et des belles lettres du Tarn visitent Salvagnac guidés par Jean Lauzeral.

La séance est levée par M. le Maire à 23h30

